

SPECIAL CENTENAIRE DE LA LOI 1901

Fêter le centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901, c'est rendre un **hommage** à la fois aux initiateurs de la loi et à tous ceux et celles qui aujourd'hui, à Plomelin et ailleurs, agissent et militent dans les associations ; c'est aussi un moyen de faire le **bilan** et de définir les **progrès** qui restent à accomplir.

" L'association n'est pas une liberté, elle est un droit. Elle est l'exercice naturel et libre de l'activité. "

Waldeck-Rousseau

LE CONTEXTE :

La loi de juillet 1901 s'inscrit dans le cadre des grandes lois fondatrices – depuis 1875 – des institutions et des libertés républicaines. A cette époque, la République n'est pas encore acceptée par tous les Français, qui restent divisés aussi sur la laïcité, sur la question ouvrière, sur le rôle de l'armée (le second procès de Dreyfus se déroule en 1899 à Rennes).

Quelques repères :

- 1791 : lois d'Allarde et Le Chapelier
- 1810 : code pénal de Napoléon
- 1864 : droit de grève
- 1881 : liberté de la presse ; instruction primaire gratuite
- 1882 : instruction primaire obligatoire (jusqu'à 12 ans) et laïque (c'est-à-dire neutre)
- 1884 : liberté syndicale (l'initiateur de cette loi étant déjà Waldeck-Rousseau)
- **1901 : loi du 1^{er} juillet sur les associations**
- 1905 : séparation des Eglises et de l'Etat
- 1971 : décision du Conseil Constitutionnel

L'AUTEUR : Pierre WALDECK-ROUSSEAU (1846-1904)

Né à Nantes, il est issu d'une famille protestante et républicaine. Il est d'abord avocat à la Cour d'Appel de Rennes, député de Rennes de 1879 à 1889, puis sénateur de la Loire. Membre de l'Union Républicaine qui regroupe les républicains modérés, dits aussi " opportunistes ". Il est nommé plusieurs fois Ministre à partir de 1881, puis Président du Conseil de 1899 à 1902, à la tête d'un gouvernement dit de Défense Républicaine, constitué surtout de radicaux.



Il est l'un des grands hommes qui ont fait la III^{ème} République.

LES PRINCIPAUX ARTICLES :

Art.1

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. [...]

Art.2

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Art.3

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, est nulle et de nul effet.

Art.4

Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Art.5

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs. La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours. [...]

Art. 6

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics :

- 1°) Les cotisations de ses membres [...]
- 2°) Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;
- 3°) Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose. [...]

Art.10

Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat à l'issue d'une période probatoire de fonctionnement d'une durée au moins égale à trois ans. [...]

Art.13

Toute congrégation religieuse peut obtenir la reconnaissance légale par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat ; les dispositions relatives aux congrégations antérieurement autorisées leur sont applicables.

La reconnaissance légale pourra être accordée à tout nouvel établissement congréganiste en vertu d'un décret en Conseil d'Etat. [...]

LA RECONNAISSANCE D'UNE LIBERTE FONDAMENTALE :

Celle de réaliser collectivement des actions, sans contrôle ni autorisation préalable de l'autorité publique ; elle **met fin aux lois d'Allarde et Le Chapelier de 1791** qui (au nom de la défense de la liberté de l'individu, ce qui paraît aujourd'hui assez paradoxal...) avaient supprimé les corporations, interdit toute association ouvrière, toute action de grève et institué le "**délit de coalition**". Elle abroge aussi l'art. 291 du code pénal napoléonien qui stipulait que "*nulle association de plus de 20 personnes... ne peut se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société*".

La loi de 1901 ne fixe que **très peu de règles** sur l'objet de l'association, son organisation ou son fonctionnement : elle est surtout **un cadre général** d'exercice d'une liberté ; en un mot, **tout ce qui n'est pas expressément interdit est autorisé.**

Elle distingue cependant les associations de fait, librement constituées ; les associations qui veulent obtenir la capacité juridique ; les associations reconnues d'utilité publique ; enfin, les congrégations religieuses, considérées comme très particulières et qui devaient être autorisées par décret (décret que Combes, le successeur de Waldeck-Rousseau, et moins libéral que lui, a fait appliquer de manière très restrictive).

Son importance est telle qu'en 1971, par décision du Conseil Constitutionnel, elle est agrégée à la Constitution de la Vème République, tout comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (qui, elle, n'avait pas fait mention du droit d'association) ; de ce fait, la liberté d'association est devenue **un principe à valeur constitutionnelle.**

LE PAYSAGE ASSOCIATIF EN 2001 : PUISSANCE ET DYNAMISME...

- **A Plomelin** : le tissu associatif est dense et dynamique ; on compte aujourd'hui 36 associations (voir plus loin) bénéficiant des subventions municipales, mais il faudrait en ajouter d'autres, dont le siège social est situé ou pas sur notre commune, et auxquelles adhèrent les plomelinois. La plus anciennement déclarée est l'Association Sportive Plomelinoise qui l'a été en 1942 ; c'est aussi celle qui a aujourd'hui le plus d'adhérents : plus de 250... La plus récente est celle des Plaisanciers de l'Odet, créée en l'an 2000. Les subventions inscrites chaque année au budget primitif et votées par le Conseil Municipal avoisinent 200.000F.

- **A l'échelle nationale** : 800.000 associations – 20 millions de membres – 2 millions de bénévoles – 1,3 million de salariés – 217 milliards de francs de chiffre d'affaires (dont 58% de fonds publics) – 60.000 associations créées chaque année.

En cent ans, la vie associative a connu une prodigieuse explosion sur **tous les fronts** de l'action collective, particulièrement dans le domaine des sports, la culture, l'entraide, l'action sanitaire et sociale, la citoyenneté, l'éducation-formation, les loisirs, le tourisme, et elles remplissent même souvent des missions de service public.

Longtemps fracturé, le mouvement associatif a su faire taire ses divisions entre grands courants idéologiques. Il préfère aujourd'hui reconnaître ses valeurs communes plutôt que ses différences entre héritiers de la grande tradition caritative chrétienne et héritiers de la laïcité.

Les associations demeurent un laboratoire d'initiatives, un **lieu de créativité**, un révélateur des besoins et des nouvelles attentes de la société civile ou politique : les problèmes de société, qui remontent jusqu'aux pouvoirs publics, passent souvent par le canal d'associations. Elles sont un vigile, une force de contestation nécessaire. Elles jouissent aussi d'une belle popularité puisque, selon un sondage C.S.A, 95% des Français ont d'elles une bonne opinion : utiles, compétentes, dévouées à l'intérêt général, efficaces et proches d'eux...

... MAIS AUSSI FRAGILITE ET INCERTITUDES

D'abord en raison d'une certaine lassitude constatée chez les bénévoles qui ont pris des responsabilités : les jeunes aiment certes les associations mais ne s'engagent pas pour autant, semble-t-il, que la génération précédente. **Or, sans le bénévolat, il n'y aurait pas de vie associative.** Etre bénévole est devenu un métier qui demande de la compétence et du temps : un quart des adhérents consacrent au moins 20 heures par mois à leur association... Le cas du président est évidemment le plus parlant : on lui demande d'être à la fois informé, compétent, disponible, animateur, ouvert, impartial, de faire preuve d'autorité et d'assumer de plus en plus de responsabilités. Faudra-t-il un **statut du bénévole** ? Comment faciliter l'accès à la formation ?



Dessin extrait de la revue "Associations – Mode d'emploi" Numéro 25, janvier 2001

Autres sujets de préoccupations : les charges sociales, **les problèmes fiscaux**, notamment les réductions d'impôts pour les cotisations et les frais de déplacements, importants pour les bénévoles du sport, par exemple ; la défiscalisation des dons qu'elles reçoivent ; l'absence de garantie dans la continuité des financements publics, notamment pour celles qui ont créé des emplois-jeunes ; la transparence dans la gestion financière ; une plus grande **écoute de la part des pouvoirs publics** qui ne doivent pas leur laisser un simple rôle de palliatif ; les liens avec les nouvelles organisations territoriales (communauté de communes,...).

Autant de thèmes qui pourront être l'objet de **débats** mais aussi de propositions dans la matinée du 8 septembre à la salle socio-culturelle.

Jean-Pierre ROYANT, Adjoint au Maire

LE PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 8 SEPTEMBRE 2001 A PLOMELIN :

10H : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

(salle socio)

10H30 à 12H : DEBAT

(salle socio) : " le statut du bénévole aujourd'hui et sa place dans l'avenir "

Les intervenants :

- Jean-Yves AUTRET, Inspecteur à la Division de la Législation et du Contentieux
- Guy CATANZANO, professionnel de l'assurance
- Jean-Pierre CHEMIN, Chargé de Mission URSSAF
- François GOGÉ, Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale de Familles Rurales
- Claude PERIDY, journaliste

14H à 17H : FORUM

(salle socio)

Présentation de toutes les associations participantes (expos, coin lecture enfants, inscriptions)

Démonstrations et animations : danses, tennis de table, badminton, volley, judo et taïso, gym, musiques, tennis...

17H30 à 19H30 : CHALLENGE INTER-ASSOCIATIONS

(salle omnisports et stade de Pennanguer)

16 équipes comprenant chacune 6 personnes (adultes et enfants/ados confondus) et composées de bénévoles, s'affronteront, dans un esprit de bonne humeur, aux épreuves suivantes : tennis de table – badminton – pétanque – tir à la corde – questionnaire culturel

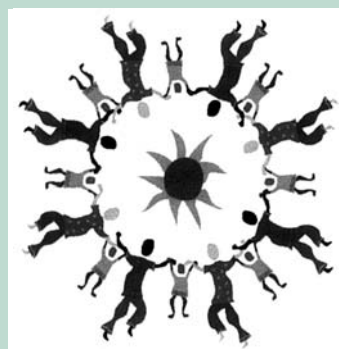
20H : REPAS OUVERT A LA POPULATION

(complexe omnisports) – 30F par adulte et 15F pour les moins de 12 ans. Réservations possibles (Mairie...)

A PARTIR DE 21H30 : GRAND BAL ANIME

(salle socio)

Avec un disc-jockey et une formation musicale – Entrée gratuite.



ASSOCIATIONS CULTURELLES

KAN AN ODET :

Objet de l'association : chant choral

Président : Jean GLEHEN

Chef de chœur : Anne-Marie CARIOU

Contact : 17, Goarem ar Menhir

29700 PLOMELIN - 02.98.94.29.46

<http://kananodet.free.fr>

KANERIEN SANT MERYN:

Objet de l'association : promotion de la langue et de la culture bretonne par le chant choral

Président : Florent CHRISTIEN

9 hent Toull Moguer Quimper – 02.98.52.01.17

Chef de chœur : Jakez GUILCHER – 02.98.55.04.75

ASSOCIATION MUSICALE :

Objet de l'association : cours d'instruments de musique aux enfants et aux adultes : Guitare – Piano – Flûte (à bec ou traversière) – Violon – Eveil musical (enfants de 4 à 7 ans)

Président : Bruno MARC

6, hameau ar Verouri Nevez – 02.98.94.26.62

COMITE DE JUMELAGE PLOMELIN-BETZIESDORF (Allemagne) :

Objet de l'association : échanges entre les habitants et les associations des deux communes.

Président : Robert OMNES

Kervouyen Bihan – Plonéour-Lanvern – 02.98.87.69.38

Secrétaire : Emile LAURENT – 02.98.94.22.54

COMITE DE JUMELAGE PLOMELIN-CRYMYCH (Pays de Galles) :

Objet de l'association : favoriser les échanges entre les deux communes.

Présidente : Jacqueline FECHANT

36, alez Kerbiliez – 02.98.55.15.41

A la rentrée, reprise des cours d'anglais.

BIBLIOTHEQUE :

Objet de l'association : promotion de la lecture grâce au prêt de livres.

Horaires d'ouverture :

Période scolaire : lundi et mardi de 16h30 à 17h30 – mercredi et samedi de 10h à 12h – dimanche de 10h30 à 12h

Petites vacances : mercredi et samedi de 10h à 12h – dimanche de 10h30 à 12h

Vacances d'été : permanences fixées en juin

Activités : la Bibliothèque organise régulièrement des expositions, concours, etc... tout au long de l'année et reçoit les enfants des écoles chaque semaine.

Présidente : Danielle CHAPPE

Adresse du local : 19, Menez Kloëder

(derrière les écoles publiques) – 02.98.52.58.67

COMITE DES FETES :

Objet de l'association : organisation de la Foire aux Antiquités au château du Pérennou

Président : Hervé PLOUZENNEC

2, hent Pennanguer – 02.98.94.25.65

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE SAINT-PHILIBERT :

Objet de l'association : préservation du patrimoine bâti et agricole.

Président : Pierre BODIOU – Picheri Nevez

CERCLE CELTIQUE " MILINERIE PLOVEILH " :

Objet de l'association : pratique et préservation de la culture bretonne (langue, danse, musique, costumes)

Présidente : Delphine PERRON

18, Park Menn Meur – 02.98.55.01.50

Les répétitions ont lieu à la MPT le samedi de 16h à 21h.

CERCLE ARCHEOLOGIQUE FRANCOIS LE BAIL :

Objet de l'association : archéologie et géologie de terrain

Activités : loisirs de plein air à objectif culturel, causeries, expositions

Contact : Jos PHILIPPE - 02.98.94.25.45

ASSOCIATIONS FAMILIALES ET SOCIALES

A.D.M.R :

Objet de l'association : aider matériellement et moralement à tous les moments de leur existence, toute famille ou personne habitant dans la commune.

Présidente : Anne MORIN

22 Kroaz Kermel – 02.98.94.21.73

Trésorière " Personnes âgées " : Annie LE QUEAU

5 Hent Kerlot – 02.98.55.22.64

Trésorière " Aide aux familles " : Jeanne CLOAREC

Hameau de Kergwenn – 02.98.94.21.18

Secrétaire " Aide aux familles " : Marie-Françoise GUEZENNEC

11 Leur Sant Meryn – 02.98.94.26.09

Responsable Télé Alarme : Cécile DELONLAY

21 Hent Kergoff – 02.98.94.28.12

AMICALE LAIQUE :

Objet de l'association : soutien aux écoles publiques et organisation de manifestations

Président : Philippe OUVRANS

32 Hent Stang ar Beuz - 02.98.94.27.56

e-mail : a-laique-plomelin@wanadoo.fr

Activités proposées en 2001-2002 :

Badminton (lundi, jeudi, vendredi et samedi) - Albert AZOU 02.98.52.54.39 ou Raymond FOLL 02.98.94.27.57

Broderie (un mardi et un mercredi sur deux) Nicole KERVIEL 02.98.94.21.04

Couture (lundi) - Bernadette PROST 02.98.94.26.13 ou Sylvie ROUX 02.98.53.77.62

Informatique (vendredi) - Philippe OUVRANS 02.98.94.27.56

Randonnée (samedi et dimanche) - Annie GAIFFAS
02.98.52.59.77

Secourisme (6 séances) - Annie GAIFFAS - 02.98.52.59.77

Principales manifestations :

Foire aux Puces : 15 et 16 septembre 2001

Exposition broderie : du 16 au 30 septembre 2001

Loto (avec l'A.P.E)

Tour de Plomelin : Juin 2002

U.L.A.M.I.R e BRO GLAZIK :

Objet de l'association : œuvrer pour un développement global et harmonieux du pays Glazik et de sa culture.

Président : M. Jean-Jacques BONET

Directeur : Fernand DREVILLON

33, rue Laënnec - 29710 PLONEIS - 02.98.91.14.21

e-mail : ulamir.ebg@wanadoo.fr

Site Web : <http://perso.wanadoo.fr/ulamir.ebg>

Activités proposées : école de musique - discothèque de prêt - animations culturelles - création artistique - cours d'anglais et de breton - sorties patrimoine et nature - cybercommunes - danse bretonne - gym - animations " jeunes " - CLSH - Informatique - Baby sitting - Ludothèque

PLOM'PATCH :

Objet de l'association : pratique du patchwork (quilt)

Présidente : Lucie BOEDEC

2, Menez Pladennou - 02.98.55.08.97

Activités : tous les 3^e mercredis de chaque mois (peut-être plus si besoin)

LES AMIS DE TI GWENN :

Objet de l'association : offrir des animations et des rencontres conviviales aux résidents de la Maison de retraite.

Activités : lecture - jeux - musique et chant - rendez-vous " mémoire " - troupe de théâtre

Présidente : Anne de BOURNONVILLE

24, allée de Kergwenn - 02.98.52.55.75

Site Web : <http://www.ifrance.com/ti-gwenn/>

PLOMELIN SOLIDARITE :

Objet de l'association : aide humanitaire en direction d'un orphelinat en Roumanie, d'une pouponnière au Zaïre, ainsi que des actions ponctuelles.

Président : Guy CATANZANO

3 Kerdavid Izella - 02.98.53.59.50

e-mail : plomelinsolidarite.association@worldonline.fr

COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LA MYOPATHIE :

Objet de l'association : organisation du Téléthon qui se déroule tous les ans au début du mois de décembre, en partenariat avec plus d'une vingtaine d'associations plomelinoises.

Présidente : Maryvonne BOSSER

38, hent Tingoff - 02.98.94.23.66

C.L.S.H :

Objet de l'association : accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires de février, printemps et été.

Présidente : Christiane NOEL

15, Kerrun Izela

Contact : Christiane LE QUEAU, trésorière

02.98.52.58.65

RE GOZ PLOVEILH :

Objet de l'association : organisation des loisirs des personnes âgées et étude des moyens à mettre en œuvre pour que ces personnes obtiennent de meilleures conditions de vie tant morales que matérielles.

Activités : Galoche, pétanque - jeux de société - sorties en journée + 2 voyages par an - kermesse annuelle

Président : Jean LE CŒUR - Kerguel - 02.98.94.20.36

Contact : Annie LE QUEAU

5, hent Kerlot - 02.98.55.22.64

FAMILLES RURALES :

Objet de l'association : organisation des loisirs des familles plomelinoises.

Activités : éveil corporel - gymnastique - danse harmonique et rythmique - gymnastique d'entretien - yoga - poterie - dessin - peinture sur tissu - bricolage atelier bois - art floral - club jeunes

Présidente : Elvire ORTY

11, lot. de Kerneven - 02.98.94.29.18

e-mail : afr.plomelin@wanadoo.fr

A.P.E ECOLES PUBLIQUES :

Objet de l'association : créer un relais entre les parents, les professeurs des écoles et la municipalité. Organisation de manifestations diverses qui permettent de financer des activités et des sorties scolaires.

Activités : repas, fête de Noël, loto, kermesse...

Présidente : Christine AZOU

25, Menez Kloëder - 02.98.52.54.39

A.P.E.L ECOLE NOTRE-DAME :

Objet de l'association : organisation de manifestations afin de financer les projets pédagogiques et les activités ou sorties qui en découlent.

Activités : soirée couscous, Halloween, fête de Noël, bal masqué, kermesse...

Présidente : Christiane LE QUEAU

9, hent Kergoff - 02.98.52.58.65

Site Web : <http://www.ec29.org>

ASSOCIATION SAINT-DAVID :

Objet de l'association : contribuer aux activités liées au dynamisme de la paroisse de Plomelin.

Activités : soirée " crêpes ", Pardon de Saint Roch au mois d'août.

Président : Jean-Claude YEUC'H

Kerlec - 02.98.94.25.90

F.N.A.C.A

Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

Contact : Jean-Pierre LE JONCOUR

02.98.55.22.44

ASSOCIATIONS SPORTIVES

RAQUETTE PLOMELIN-TREMEOC-U.S PLUGUFFAN :

Objet de l'association : promouvoir le tennis de table sous la forme d'une école de tennis de table pour les jeunes ? avec un entraîneur muni du Brevet d'Etat ; participer au championnat adultes et jeunes – sport loisir

Président : Michel MORIN

22, Kroaz Kermel – 02.98.94.21.73

Autre contact : Marcelle COUCHOURON

2, impasse des Ajoncs – PLUGUFFAN – 02.98.94.02.51

JUDO CLUB :

Objet de l'association : pratique et promotion du judo

Président : Christian Guiavarch

15 Goarem ar Menhir – 02.98.94.28.55

ASSOCIATION DE TENNIS :

Objet de l'association : pratique et promotion du tennis

Président : Alain BOSSER

38, hent Tingoff – 02.98.94.23.66

Contact : Alain HENAFF

8, hent Kerguel Vras – 02.98.94.25.54

e-mail: alain.bosser@wanadoo.fr

LA GALOCHE PLOMELINOISE :

Objet de l'association : regrouper des joueurs pour la pratique de la galoche, sport pratiqué en pays bigouden.

Activités : participation du club au Championnat de la Galoche Bigoudène, au Challenge Jean Le Borgne (fondateur du Comité Départemental de la Galoche), initiation au jeu à l'école : 6 séances d'une heure dans les écoles de Plomelin avec 8 joueurs du club.

Président : Ernest GOASCOZ

13, alez ar Gosker – 02.98.94.23.19

A.S.P FOOT :

1 des 4 sections de l'Amicale Sportive Plomelinoise

Objet de l'association : pratique du foot dans plusieurs catégories, de l'Ecole de Foot au Foot Loisirs.

Président : Jean CLOAREC – Meilh Mor – 02.98.94.20.54

A.S.P BASKET :

Objet de l'association : pratique du basket. Le Club est affilié à la Fédération Française de Basket Ball.

Président : Lucien CALONNEC

3 hameau de Picheri Nevez – 02.98.94.27.06

A.S.P VOLLEY :

Objet de l'association : pratique du volley corpo à partir de 16 ans.

Président : Guran HENAFF

10, les Goëlands – 29120 COMBRIT

e-mail : asp.volley@laposte.net

A.S.P MONDIAL PUPILLES :

Objet de l'association : organisation du tournoi mondial de football des – de 13 ans

Président Délégué au Mondial Pupilles : Jean-Paul LE DAN-TEC

Local Mondial Pupilles - Pennanguer Bihan - 02.98.52.58.20

e-mail : mondial.pupilles.plomelin@wanadoo.fr

Site Web : <http://perso.wanadoo.fr/mondialpupillesplomelin/>

ASSOCIATION CORPORATIVE DE PLOMELIN (A.C.P) :

Objet de l'association : pratique du football corporatif

Président : Patrick CARIOU

10, Menez Braz Kervouyen – 02.98.94.28.37

Trésorière : Lisyane ONILLON – Kosker Nevez

Siège social : Aux Berges de l'Odét – 02.98.94.29.80

Les matches se jouent au stade de Kergoff

PETANQUE DES VIRE COURT :

Objet de l'association : pratique de la pétanque et participation à des compétitions.

Président : Michel QUERREC – Kergwenn – 02.98.94.25.03

ou Michel L'HOTELLIER – 02.98.55.00.42

COURIR ENSEMBLE A PLOMELIN :

Objet de l'association : pratiquer la course à pied dans un esprit convivial

Activités : sorties le dimanche matin. Organisation d'une des épreuves du Challenge de Cornouaille.

Président : Jean-Claude LE LAY - Kerbrendi – 02.98.94.26.84

ou Caroline GUIRRIEC – 02.98.94.22.86

e-mail : menhir@i-France.com

Site Web : <http://www.ifrance.com/courir-ensemble>

REDERIEN PLOVELIH :

Objet de l'association : pratique de la cyclo-randonnée. Organisation de la journée du vélo (cette année le 9 septembre)

Activités : circuits dans les environs de Plomelin, entre 30 et 50 kms, tous les dimanches matins.

Président : Michel LE LEZ - 4, Kroaz Kermel – 02.98.55.54.43

ou Jean-Jacques CARIOU – 02.98.94.25.55.

**RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE
DU COMPLEXE OMNISPORTS
ET AU STADE DE PENNANGUER
LE 8 SEPTEMBRE 2001
A PARTIR DE 10H**

